

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2025

OBJET : 2025-78CS TE05

Débat d'Orientations Budgétaires - budget annexe Réseau de chaleur pour l'année 2026

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres présents en distanciel	3
Nombre de voix délibératives	15
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	16
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	17-11-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un novembre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel et distanciel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Le quorum n'ayant pas été atteint le dix-sept novembre 2025, le Président a reconvoqué les élus pour le vingt et un novembre à 14h30, à Chorges, sous la Présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : SENNERY Pierre – DOMMANGE Alain – GOURY Dominique – MAGNAN Richard – LEYDON Louis – BACHENET Claude – DOU Jean Claude – ARNOUX Frédéric – MIOULANE Louis – BERAUD Michel – VERRIER Jean Luc -

Etaient en distanciel : AUBERT Daniel - CLAEYMAN Jean Pierre - BETTI Alain

Pouvoir . MILLE SCHAACK Françoise au Président

Soit neuf collèges représentés par quatorze délégués sur onze collèges ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : DELBANO Jean Michel - POUCHOT ROUGE BLANC Georges - LOISEAU Fabrice - GONNET Michel - PIQUEMAL Michel - SARAZIN Bruno - BICAIS Jean Jacques - PRAT Jean Denis - LAURENS Alain - EYSSEERIC Serge - SALETTI Hélène - FRISON Michel - SANCHEZ Alain - MAGNE Jean Claude - TARDY Lionel - CHEVAL Jérôme - NICOLAS Gérard - BILLON TYRARD Jacques - ARNAUD Jean Michel - MILLE SCHAACK Françoise

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale (Visio) ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; Magali PEYRON, Secrétaire de direction.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

ZA La grande île Nord
491 Rue des Pins
05230 CHORGES
Tél : 04 92 44 39 00
secretariat@syme05.fr

www.syme05.fr

OBJET : 2025-78CS TE05**Débat d'Orientations Budgétaires - budget annexe Réseau de chaleur pour l'année 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
 Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
 Vu la loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018,
 Vu la délibération portant création du budget annexe réseau de chaleur,
 Vu les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat)

Considérant les délibérations de transfert de la compétence réseaux de chaleur des communes :Saint-Jean-Saint-Nicolas, Baratier, Montgenèvre, Veynes, Prunières, Chorges, Tallard, Savines-Le Lac ;

Le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) est une étape essentielle de la procédure budgétaire et de la vie démocratique de la collectivité. Il permet d'informer les élus sur la situation du syndicat et les perspectives budgétaires et de présenter les principales actions nouvelles qui pourraient être mises en œuvre, afin d'éclairer leur choix lors du prochain vote du budget primitif. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes.

La tenue du débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. A son terme, aucune décision ne s'impose, ce débat doit permettre de présenter à l'assemblée délibérante les orientations qui préfigurent les priorités du budget. Le vote de celui-ci doit intervenir au cours d'une séance ultérieure distincte.

Conformément aux lois et règlement, le Président expose à l'assemblée générale le contexte budgétaire de 2025. L'exposé permet de proposer une prévision et de dresser des perspectives pour 2026.

Le contexte

Plusieurs communes ont transféré la compétence réseau de chaleur au Syndicat. Les communes de Saint-Jean-Saint-Nicolas, Baratier et Montgenèvre ont confié la construction d'un réseau de chaleur au Syndicat, soutenue par l'ADEME et la Région PACA. Le Syndicat a repris la gestion du réseau de chaleur de Veynes depuis le 1^{er} janvier 2025. Pour les autres communes, des études d'opportunité de faisabilité, pour la réalisation des réseaux de chaleur, sont en cours ou vont être lancées.

- **Saint-Jean Saint-Nicolas :**

Le réseau de chaleur est relié à une chaufferie centrale composée de 2 chaudières bois (plaquettes forestières) d'une puissance unitaire de 100 kW, permettant le raccordement de 5 bâtiments communaux.

Le réseau de chaleur a été mis en service en octobre 2019. Les tarifs été définis avec

- tarif de consommation R1 (prix de la chaleur) a été établi à 0.04213 €/KW HT
- tarif d'abonnement R2 annuel (abonnement) a été établi à 165.09 €/KW HT

En 2024, la réalisation d'un schéma directeur a fait ressortir l'opportunité :

- de réaliser une extension du réseau existant. Une maîtrise d'œuvre va donc être lancée pour étudier le raccordement de 3 nouveaux bâtiments ;
- d'étudier la faisabilité de créer 3 autres réseaux de chaleur. Une étude de faisabilité a été lancé en septembre.

- **La commune de Baratier :**

La construction du réseau de chaleur a débuté durant l'été 2024 et a été mis en service en octobre 2024. Le réseau dessert 2 bâtiments communaux (école et salle polyvalente) et 4 maisons individuelles. La puissance de la chaufferie est de 160 kW avec un silo enterré de 50 m³ environ.

Au 1^{er} janvier 2025, les tarifs sont :

- tarif de consommation R1 (prix de la chaleur) a été établi à 0.0377 €/KW HT,
- tarif d'abonnement R2 annuel (abonnement) a été établi à 145 €/KW HT.

- **La commune de Montgenèvre :**

Les travaux de rénovation de la chaufferie sont terminés, avec la mise en place des nouvelles chaudières et d'un électrolyseur ainsi que la pose de l'installation photovoltaïque. La mise en service du site a été effectuée mi-décembre 2024. La partie solaire thermique est revue afin de pouvoir prétendre aux nouveaux critères de subvention de la région SUD, l'étude a été rendue fin 2024. Les résultats sont concluant mais des contraintes techniques pour la pose des panneaux thermiques sur les toitures envisagées ne permettent pas à ce jour de déployer la solution.

A la demande de la commune, la solution initiale de surélever les panneaux et empêcher l'accumulation de la neige doit être envisagée, une étude de faisabilité est en cours pour définir la solution technique retenue.

- **La commune de Veynes :**

Le réseau de chaleur est relié à une chaufferie centrale composée de 3 chaudières 2 propane et 1 bois (plaquettes forestières) d'une puissance unitaire de 1005 kW, permettant le raccordement de 17 sous stations.

Le réseau de chaleur a été mis en service 2012, transféré à TE05 le 1^{er} janvier 2025.

Pour le fonctionnement du réseau de chaleur, un contrat P1 P2 P3 pour l'exploitation avec la société SOGHETA, pour une durée de 5 ans.

- **La commune de Prunières :**

Une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur a été lancé au dernier trimestre 2024, sur le secteur situé autour de la mairie. Le résultat de l'étude, rendue en juin 2025, montre l'opportunité de réaliser un réseau de chaleur en raccordant la mairie et deux copropriétés privés. Le syndicat est en attente des retours des promesses de raccordement pour finaliser les études

- **La commune de Tallard**

Une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur a été réalisée sur l'ensemble de la commune en 2024. Les résultats de l'étude montrent qu'un seul réseau de chaleur est pertinent sur le périmètre identifié. Celui-ci se trouve sur le secteur du Collège, mais implique la réalisation de l'éco quartier dont la réalisation ne commencera que dans 1 ou 2 ans. L'étude a également montré la pertinence de faire un réseau technique reliant la mairie et la salle des fêtes.

- **La commune de Chorges :**

Une étude de faisabilité a été lancée en juin 2024 en pour déterminer la faisabilité de création d'un ou plusieurs réseaux de chaleur sur l'ensemble de la commune. Le rendu de l'étude montrait l'opportunité de réaliser un réseau de chaleur autour du secteur Champ de Foire avec des extensions possibles vers les écoles, à plus ou moins long terme.

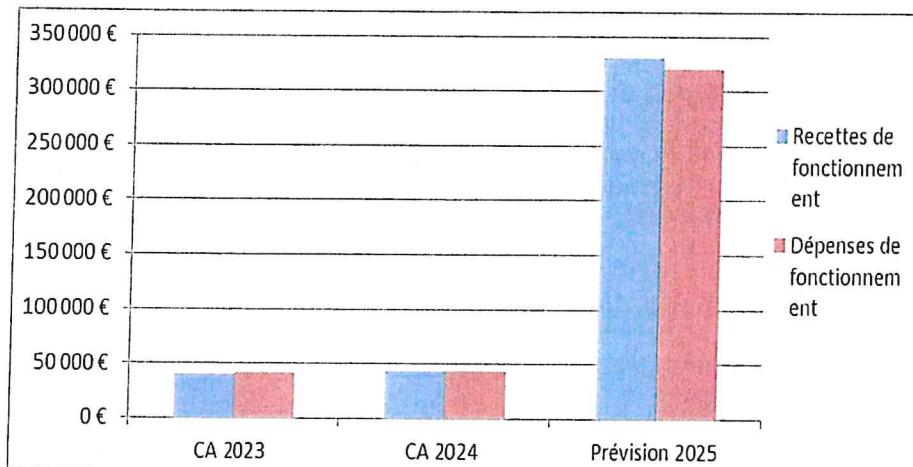
A la suite du désistement de certains partenaires, une étude complémentaire a été demandée pour confirmer la faisabilité du projet. Le projet permettrait ainsi de raccorder la gendarmerie, la salle de fêtes, le SDIS, la salle omnisport et la future maison de santé

- **La commune de Savines-le-Lac**

A la suite de la très forte hausse des prix de l'énergie et au vieillissement des installations de chauffage, la commune de Savines-le-Lac, s'est interrogée sur la possibilité d'une indépendance énergétique et s'est rapprochée de TE05 dans le but de réaliser le premier réseau de chaleur biomasse de la commune. Pour cela, la commune a confié sa compétence chaleur au syndicat.

Une étude de faisabilité a été lancé en septembre sur l'ensemble de la commune pour déterminer l'opportunité de créer un ou plusieurs réseaux de chaleur.

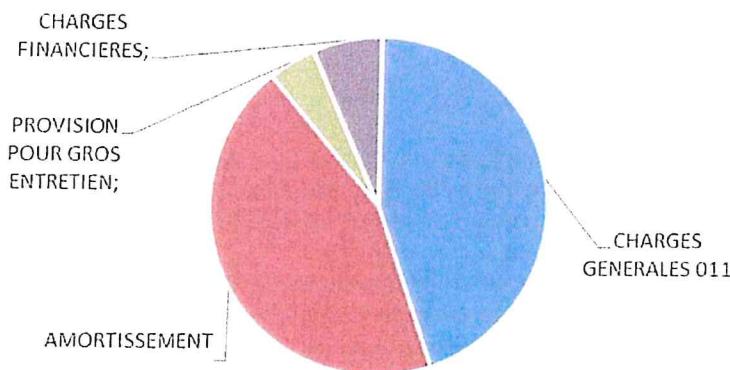
1. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



La répartition des dépenses de fonctionnement pour l'année 2024 :

DEPENSES	MONTANTS
CHARGES GENERALES 011	19 492 €
AMORTISSEMENT	19 240 €
PROVISION POUR GROS ENTRETIEN	2 000 €
CHARGES FINANCIERES	2 881 €

DEPENSES 2024



Depuis 2025TE05 exploite trois nouveaux réseaux de chaleur.

Pour 2026 les dépenses et recettes de fonctionnement vont être stables. On peut les résumer comme ci-dessous :

Chapitre 011 - Charges de gestion générale :

Voté en 2025 :	225 089 €
Prévision à fin 2025	225 000 €
Prévision 2026 :	230 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel :

Voté en 2025 :	12 000 €
Prévision à fin 2025	12 000 €
Prévision 2026 :	15 000 €

Chapitre 66 – Charges financières :

Voté en 2025 :	35 300 €
Prévision à fin 2025	31 500 €
Prévision 2026 :	32 000 €

Les autres dépenses concernent les amortissements et reprises de subventions en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement. Elles seront en fortes augmentation au vu des nouvelles constructions.

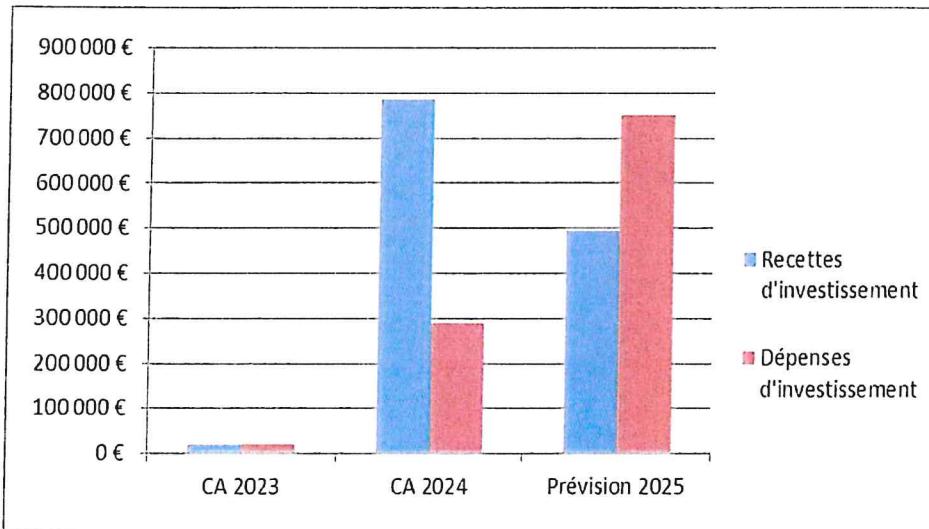
Pour les recettes de vente de chaleur :

Chapitre 70 – Produits des services :

Voté en 2025 :	350 000 €
Prévision à fin 2025	330 000 €
Prévision 2026 :	330 000 €

2. Les dépenses et recettes d'investissement

L'adhésion à la compétence chaleur par délibérations concordantes de plusieurs communes implique de réaliser les études techniques de faisabilité. Ces études sont dans un premier temps pris en charge par le budget principal et transférées au budget annexe pour la réalisation du projet.



En 2024 et 2025 nous avons construit 2 réseaux de chaleurs. Plusieurs études sont en cours et les dépenses 2026 à prévoir sont estimés pour le moment à :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes : 71 500 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours (travaux) : 1 600 000 € pour les futurs réseaux de chaleur 40 000€ pour la surélévation des panneaux solaire de Durancia

3. Etat de la dette

Durée	Taux	Organisme préteur	Objet	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2025	Annuités 2026	
						Capital	Intérêts
20	1,60%	Crédit Agricole	Réseau de chaleur de St Jean St Nicolas	254 000 €	179 367 €	12 118 €	2 535 €
2	3,15%	Bnque Populaire	Prêt relais Réseau de chaleur de Baratier	467 000 €	467 000 €	0 €	14 711 €
25	3,36%	Crédit Agricole	Réseau de chaleur de Durancia	300 000 €	292 197 €	8 068 €	9 717 €
3	4,59%	Crédit Agricole	Réseau de chaleur de Veynes	77 135 €	52 568 €	25 694 €	2 413 €
3	4,51%	Crédit Agricole	Réseau de chaleur de Veynes	76 828 €	52 340 €	25 593 €	2 361 €
				Total	1 043 472 €	71 473 €	31 737 €

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 1 043 472 € dont 467 000 € de prêt relai à rembourser fin 2026.

Le budget annexe a bénéficié d'une avance de trésorerie du budget principal du Syndicat de 250 000 € en 2019 pour financer les premières factures. Il reste 50 000 € à rembourser.

Le comité syndical prend acte de la tenu du débat d'orientations budgétaires

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY

Le Président,
Jean Claude DOU

